

## C O M M U N I Q U E

L'association CELIM, constituée de spécialistes du droit de l'informatique dans les divers Etats membres de la Communauté Européenne, et Conference Office Brussels inaugureront en 1986 un cycle de conférences annuelles sur les problèmes juridiques suscités par l'usage de l'informatique dans la pratique des affaires internationales.

La première conférence se tiendra au centre Borschette à Bruxelles les 17 et 18 mars 1986 sur le thème "Transactions commerciales internationales assistées par ordinateur et droit dans la CEE". Elle a reçu le patronage de M. Karl-Heinz Narjes, Vice-Président de la Commission européenne responsable en matière de technologies de l'information. M. Michel Vivant, Professeur à la Faculté de Droit de Montpellier et coordinateur de CELIM, est responsable du programme.

Les orateurs, universitaires et praticiens du droit, hauts fonctionnaires de la Commission et experts de grandes entreprises européennes, s'efforceront de proposer des solutions pratiques aux problèmes liés à la conclusion et l'exécution de transactions commerciales "sans papier". L'insécurité juridique qui prévaut actuellement dans ce domaine est en effet gravement préjudiciable à l'exploitation des nouvelles technologies pour la facilitation du commerce intracommunautaire et avec les pays-tiers.

Des informations détaillées peuvent être obtenues auprès de M. Alain Galaski, Conference Office Brussels, 19 rue de l'Orme, 1040 Bruxelles, tél. : 02/736.03.05-736.03.35, télex : 61473.

Bruxelles, le 5 novembre 1985